

Réforme sur le logement :

Effet d'annonce ou changement de cap ? Les étudiants veulent des précisions.

Le président de la République, Nicolas Sarkozy, a annoncé le samedi 14 janvier sa volonté d'engager une « grande réforme » sur le logement. L'UNEF partage le constat d'une urgence à prendre des mesures d'ampleur contre l'explosion des prix des loyers, premier poste de dépense dans un budget étudiant. Cependant, l'UNEF s'interroge sur cette soudaine volonté de réforme, annoncée sans consultation des étudiants. Le gouvernement n'a en effet jusqu'ici pas tenu ses engagements en matière de lutte contre la pénurie de logements sociaux, pourtant principal facteur de l'explosion des loyers sur le marché privé.

Objectifs non remplis et demi-mesure, les étudiants attendent depuis trop longtemps.

Nicolas Sarkozy a déclaré lors de son annonce qu'il comptait faire du prix des loyers la cible majeure de sa réforme. **En effet, avec une augmentation des loyers de 8,9% à Paris et 1,9% en province l'année dernière, le prix du logement est devenu l'un des principaux facteurs de la hausse du coût de la vie des étudiants.** En particulier, l'UNEF a attiré l'attention des pouvoirs publics à de nombreuses reprises sur les deux principales causes de ce phénomène, à savoir la pénurie de logements publics du CROUS et le manque de réglementation des loyers du parc locatif privé.

Le gouvernement avait pourtant partagé le diagnostic de l'UNEF et s'était fixé un objectif, par la voix de Valérie Pécresse, de construire 5 000 logements du CROUS par an pendant 5 ans en 2007. 5 ans plus tard, 17 168 places manquent encore à l'appel. A ce manque de volontarisme en matière de construction se sont ajoutés les demi-mesures comme la « surtaxe » de Benoit Apparu, secrétaire d'État au logement. Alors que l'UNEF demandait un plafonnement des loyers pour les logements de moins de 20 m², le secrétaire d'État s'était contenté d'une taxation pour maîtriser les loyers de logements de moins de 14m², soit une mesure peu incitative et pour une très grande minorité de logements.

Le gouvernement a jusqu'ici multiplié les annonces et mesures à minima, mais les étudiants restent livrés à eux-mêmes face au logement cher. **Pire, la désindexation des aides au logement sur l'inflation entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 va renforcer leurs difficultés à assumer un loyer** et donc à étudier dans de bonnes conditions.

Les étudiants attendent les précisions avec vigilance

Si l'UNEF s'inquiète de la dernière annonce en date du président de la République, c'est que le gouvernement s'est attaqué à plusieurs reprises aux droits étudiants en matière de logement. Ainsi a-t-il voulu restreindre par deux fois les aides au logement (en 2008 et en 2010), avant de reculer face aux protestations des étudiants et de leurs familles. **L'UNEF met le gouvernement en garde contre une nouvelle tentative qui recueillerait le même accueil chez les étudiants.**

Il n'y aura pas de bonnes décisions sans réponses aux revendications étudiantes.

Le loyer représente 50% d'un budget étudiant. La pénurie du parc de logements du CROUS qui ne peut accueillir que 7% des étudiants (et 3% en région parisienne) laisse des milliers de jeunes sans possibilité de logement. Locataires de petites surfaces, ils subissent de plein fouet l'explosion des loyers.

Pour améliorer les conditions d'accès au logement des étudiants l'UNEF exige :

- **Le doublement du parc de logements CROUS d'ici à 2020**
- **Une augmentation de 20% des APL, qui n'ont quasiment pas évolué depuis 1994 alors que les loyers ont doublé.**
- **Le plafonnement des loyers sur les petites surfaces de moins de 20 m² du parc privé**
- **L'exonération de la taxe d'habitation qui constitue un 13^{ème} mois de loyer pour les étudiants**